

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 05-07-2023-1

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-06-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-DESMONS, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT, Bruno GUILLET et Frédérique *TEXIER*

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY, André BEAUGENDRE et Frédéric GUILLON.

Madame Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique DESMONS et André BEAUGENDRE à Xavier PROUTEAU

Madame Frédérique TEXIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : augmentation du prix de location de l'ancienne salle polyvalente pour les sépultures

Classement nomenclature ACTES /3 : domaine et patrimoine /3-3 : locations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 07-04-2016 qui fixait le tarif de location de l'ancienne salle polyvalente au 2, rue de Douin à 40 € aux particuliers qui souhaitent accueillir des personnes après une sépulture.

Monsieur le maire propose de l'augmenter à 80 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de monsieur le Maire et décide d'augmenter le prix de location de l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin aux particuliers qui souhaitent accueillir des personnes après une sépulture et fixe le tarif à 80 €.

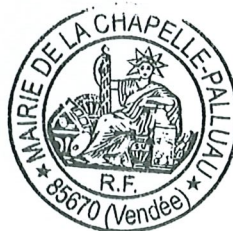
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 05-07-2023

Affiché le 06-07-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Frédérique Texier



Envoyé en préfecture le 08/07/2023

Reçu en préfecture le 08/07/2023

Publié le



ID : 085-218500551-20230705-05_07_2023_1-DE

Extrait du registre des délibérations

N° 05-07-2023-2

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-06-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-DESMONS, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT, Bruno GUILLET et *Frédérique TEXIER*

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY, André BEAUGENDRE et Frédéric GUILLON.

Madame Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique DESMONS et André BEAUGENDRE à Xavier PROUTEAU

Madame Frédérique TEXIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Virement de crédit en investissement pour les travaux de voirie 2023

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Monsieur le maire informe de la nécessité de faire le virement de crédit suivant concernant les travaux de voirie 2023 réalisés par l'entreprise SEDEP d'Aizenay :

2315 (opération 16) : - 11 320 €

2151 : + 11 320 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser la décision modificative budgétaire énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 05-07-2023

Affiché le 06-07-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Frédérique Texier



Envoyé en préfecture le 08/07/2023

Reçu en préfecture le 08/07/2023

Publié le



ID : 085-218500551-20230705-05_07_2023_2-DE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 05-07-2023-3

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-06-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-DESMONS, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT, Bruno GUILLET et Frédérique *TEXIER*

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY, André BEAUGENDRE et Frédéric GUILLON.

Madame Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique DESMONS et André BEAUGENDRE à Xavier PROUTEAU

Madame Frédérique TEXIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : adhésion à la convention pour l'Animation Sportive et de Détente Intercommunale (A.S.D.I.) non renouvelé au 01-09-2023

Classement nomenclature ACTES /8 : domaine de compétences par thème /8-6 : emploi -formation professionnelle

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal de développer un service d'animations et de détente auprès de notre population. La création et la mise en place d'un tel service a été proposé aux communes voisines et cinq se sont déclarées intéressées : Palluaud, la Chapelle-Palluaud, Maché, St Etienne du Bois et Grand'Landes.

Suite à cette décision (délibération du 10-02-2021 n°11) et à son renouvellement le 03-11-2021 n° 2, les 6 communes précitées se sont entendues pour une gestion de ce service « Animations sportives et de détente intercommunales » par la Commune de St Paul Mont Penit, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La convention actuelle arrive à échéance au 31/08/2023 et il convient de la renouveler jusqu'au 31/08/2024.

Considérant les coûts annuels :

2 239.19 € en 2022

2 275.92 € en 2021

Et la Fréquentation aux animations :

Du 01-03 au 31-08-2021 : 14 personnes chapelloises ont participé sur 38 participants

Du 01-09-2021 au 31-08-2022 : 32 sur 149

Du 01-09-2022 à aujourd'hui : 2 sur 20

Le conseil municipal, considérant la démission de l'animateur au 31-08-2023, le taux de fréquentation qui est très bas et les coûts annuels, décide à l'unanimité de ne pas reconduire cette convention.

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU



Extrait du registre des délibérations

N° 05-07-2023-3

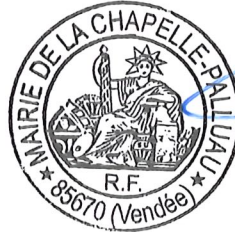
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 05-07-2023

Affiché le 06-07-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Frédérique Texier



COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 05-07-2023-4

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29-06-2023.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Dominique LEFRANC-DESMONS, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT, Bruno GUILLET et Frédérique *TEXIER*

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY, André BEAUGENDRE et Frédéric GUILLON.

Madame Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique DESMONS et André BEAUGENDRE à Xavier PROUTEAU

Madame Frédérique TEXIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : devis intervention d'un archiviste du centre de gestion

Classement nomenclature ACTES / I : commande publique / 1-4 : autres types de contrats

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis reçu par le centre de gestion pour une prestation d'archiviste en 2026 qui coûterait 7 200 € pour classer et archiver tous les documents papier. Le délai est estimé à 6 semaines.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, autorise monsieur le maire à signer le devis énoncé ci-dessus.

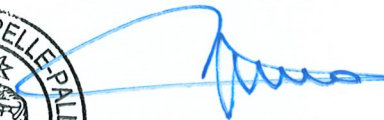
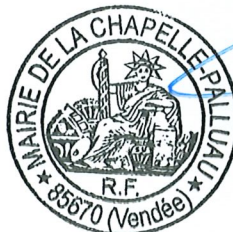
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 05-07-2023

Affiché le 06-07-2023

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Frédérique Texier



Envoyé en préfecture le 08/07/2023

Reçu en préfecture le 08/07/2023

Publié le



ID : 085-218500551-20230705-05_07_2023_4-DE